

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AT_2025_0005
Arrêté Temporaire

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

SONDAGE - RUE JACQUES CARTIER 50100 - GROUPE GINGER

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,

VU l'arrêté n°AP_2024_0413 du 18 octobre 2024 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

VU la demande du Groupe Ginger en date du 31 décembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTE DU 13 AU 17 JANVIER 2025 DE 8H30 A 18H

ARTICLE 1 – RUE JACQUES CARTIER

La circulation sera alternée et ralentie, par panneaux B15/C18, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le trottoir sera neutralisé et un dévoiement piéton devra être mis en place par l'entreprise.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par le Groupe Ginger (1 rue des Bourreliers 14123 IFS), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Pierre-François Lejeune**

Publié le 03/01/2025



Demande d'arrêté semaine 3

De : Claire MAHIEU <c.mahieu@groupeginger.com>

ven., 20 déc. 2024 15:30

Objet : Demande d'arrêté semaine 3

 7 pièces jointes

À : TIERCELET Benoit <benoit.tiercelet@cherbourg.fr>

Attention : ce message provient de l'extérieur de la collectivité. Restez vigilants sur les pièces jointes et les liens. Si vous avez le moindre doute, n'hésitez surtout pas à demander l'avis de la DSI via un ticket SVP Info.

Bonjour M. TIERCELET,

Veillez trouver ci-joint l'AOC pour une intervention semaine 3, rue Jacques Cartier à Cherbourg. Nous empièterons sur le trottoir principalement (cf. zone ci-dessous en rouge).



Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Claire MAHIEU

Chargée d'affaires junior / Ingénieure - Géotechnique

M 06.80.18.38.85

c.mahieu@groupeginger.com



Agence de Caen
1, Rue des Bourrelers
14123 Ifs

www.ginger-cebtp.com

